

Grêle : les assureurs font-ils barrage au libre choix du réparateur ?

jeudi, 16 juin 2016

Selon la FFC Réparateurs, de nombreux véhicules victimes des épisodes de grêle du mois de mai seraient immobilisés dans les ateliers des carrossiers choisis par leurs propriétaires. Les assureurs invoqueraient la mise en place à venir de plateformes de débosselage industrielles mais pour l'organisation professionnelle, l'entorse au libre choix du réparateur est manifeste...



Les épisodes de grêle tombent rarement bien et immobilisent généralement plus que de raison les véhicules qui en sont victimes quand il s'agit de les faire débosser. Mais nombre de véhicules ayant été grêlés suite aux précipitations du mois de mai dernier seraient immobilisés encore plus longtemps que prévu dans les ateliers des carrossiers qui se les sont vus confier par leurs propriétaires. Et ce, à cause du refus des compagnies et mutuelles d'assurance de tous les prendre en charge. C'est en tout cas ce qu'a dénoncé la [FFC-Réparateurs](#) dans un communiqué daté de ce mois de juin.

L'organisation syndicale rapporte en effet que de nombreux véhicules ayant été amenés aux carrossiers pour débosselage, peu après avoir subi les intempéries, ont bel et bien été déclarés par les professionnels

mais que *«les cabinets d'experts refusent d'expertiser les véhicules avec les carrossiers choisis par les clients»*. Une décision qui ne viendrait pas des experts eux-mêmes mais de leurs donneurs d'ordres, c'est-à-dire les assureurs qui ont pour clients les propriétaires des véhicules grêlés. Ceux-ci, selon la FFC, évoquent en effet *«la mise en place prochaine [...] de plateformes de dégrélage industrielles en dehors des carrosseries traditionnelles»*.

Pour l'organisation professionnelle, ce refus de prendre en charge les véhicules chez les carrossiers à qui ils ont été confiés relève d'une véritable volonté de détourner leur clientèle naturelle. *«Une fois de plus, les assurances orienteront les automobilistes les privant ainsi du [libre choix](#) du carrossier pour effectuer les réparations de leur sinistre»*, déplore le syndicat. Sans compter que lesdits véhicules seront sûrement pris en charge loin du garage dans lequel ils ont été déposés, donc certainement encore plus loin du domicile de leurs propriétaires.

«Nous en appelons donc [...] à la DGCCRF afin qu'elle intervienne auprès des assurances pour faire respecter immédiatement le décret du libre choix du réparateur, menace la FFC-Réparateurs. Et celle-ci, parallèlement, de tendre la main aux experts indépendants, ceux non mandatés par les donneurs d'ordres : «pour les carrossiers et les experts indépendants, c'est le moment de trouver un terrain d'entente afin de promouvoir leur savoir faire, pour les uns, et leur totale autonomie, pour les autres».